

Année universitaire 2018-2019

MASTER
 Droit Economie et Gestion
 Mention management
 Parcours **Marketing et Communication**
 Finalité professionnelle
Formation initiale

Cadre règlementaire : Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

<http://www.amue.fr/formation-vie-de-letudiant/metier/articles/article/arrete-relatif-au-diplome-national-de-master/>

SEMESTRE 1 = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
Théorie des organisations	5	5	CT 100%	CT 100%
Business English (1)	4	4	CC 50%, CT 50%	CT 100%
Management de Projet	4	4	CT 100%	CT 100%
Management stratégique	3	3	CT 100%	CT 100%
Management industriel	5	5	CT 100%	CT 100%
Outils de gestion et de communication	4	4	CT 100%	CT 100%
Comportement du Consommateur	5	5	CC 30%, CT 70%	CT 100%

SEMESTRE 2 = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
Jeu d'entreprise	1,5	1,5	CT 100%	CT 100%
Projet de création d'entreprise	1,5	1,5	CT 100%	CT 100%
Business English (2)	4	4	CC 50%, CT 50%	CT 100%
Projet professionnel	1,5	1,5	CT 100%	CT 100%
Communication & Publicité	5	5	CT 100%	CT 100%
Etude de marché	5	5	CT 100%	CT 100%
Politique produit / marque	5	5	CT 100%	CT 100%
Politique distribution	3,5	3,5	CT 100%	CT 100%
English for Marketing	3	3	CT 100%	CT 100%

OPTION - DU Professionnalisation = 6 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
A moins un stage de 6 mois	6	6	CT 100% (E et O)	

SEMESTRE 3 Marketing et Communication = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
Marketing fondamental	2,5	2,5	CT (100%)	CT (100%)
Comportement du consommateur approfondi	3	3	CT (100%)	CT (100%)
Etudes qualitatives et recherche en marketing	3	3	CT (100%)	CT (100%)
Etudes quantitatives et recherche en marketing	3	3	CT (100%)	CT (100%)
Analyse des données de panels distributeurs et consommateurs	3	3	CT (100%)	CT (100%)
Communication 360°	4,5	4,5	CT (100%)	CT (100%)
CRM et marketing direct	3	3	CT (100%)	CT (100%)
Marketing digital	4	4	CT (100%)	CT (100%)
English for Marketing and Communication	2,5	2,5	CT (100%)	CT (100%)
Job search tutorial	1,5	1,5	CT (100%)	CT (100%)

SEMESTRE 4 Marketing et Communication = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
Politique de produit et innovation	2	2	CT (100%)	CT (100%)
Gestion de la marque	4,5	4,5	CT (100%)	CT (100%)
Développement personnel et préparation à la recherche de poste	2,5	2,5	CT (100%)	CT (100%)
Conférences métiers	2	2	CC (100%)	CT (100%)
Distribution	4	4	CT (100%)	CT (100%)
Challenge « Le projet de l'année »	8	8	CT (100%)	CT (100%)
Rapport et soutenance de stage	7	7	CT (100%)	CT (100%)

L'option DU "Professionnalisation" implique de faire son master 1 sur deux années universitaires. Cette option offre aux étudiants la possibilité d'effectuer un ou deux stages de 6 mois, après les deux semestres de cours de M1. Le succès aux épreuves disciplinaires de M1 permet de capitaliser 60 ECTS. Au retour de l'année de professionnalisation, l'étudiant se voit délivrer le titre intermédiaire de maîtrise relatif au master 1 et en cas de note supérieure à 10 à son (ses) stage(s) le DU "Professionnalisation".

Le DU "Professionnalisation" est évalué sur rédaction et soumission d'un (des deux) rapport(s) de stage et d'une soutenance orale du rapport d'un stage, permettant de faire un retour sur les compétences professionnelles acquises en lien avec les enseignements de M1. L'évaluation intègre également une note donnée par le (les) tuteur(s) en entreprise, visant à évaluer le comportement et les aptitudes et compétences professionnelles de l'étudiant. Dans le cas où un seul stage est effectué, l'évaluation du rapport, celle de la soutenance orale et celle du tuteur d'entreprise comptent respectivement pour 50%, 25% et 25% de la note finale. Dans le cas où deux stages sont effectués, l'évaluation des rapports, celle de la soutenance orale et celle des tuteurs d'entreprise comptent respectivement pour 60%, 20% et 20% de la note finale.

Pour les étudiants désirant faire un stage optionnel en M1, il est évalué par un rapport de stage présentant de façon succincte l'entreprise, les missions, les réalisations et recommandations, ainsi qu'un bilan et une analyse personnelle. Le stage étant optionnel, il ne donne pas droit à des ECTS.

Est-il prévu une 2^{ème} session ? : OUI sauf pour le DU césure de professionnalisation et pour le rapport de stage de M2.

*Est-elle accessible à tous les étudiants non admis ? : **OUI**

*L'étudiant non admis est-il libre **de ne pas repasser tout ou partie** des UE et des EC **non validés** ? : **OUI**

*Si oui, les notes et les résultats des UE et des EC qu'il choisit de ne pas repasser sont reconduits en 2^{ème} session.

*Lorsque l'étudiant se présente en 2^{ème} session :

-La meilleure des 2 notes entre la 1^{ère} session et la 2^{ème} session est retenue : **NON**

-La note de la 2^{ème} session annule et remplace la note de la 1^{ère} session : **OUI**

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen

*Absence injustifiée en 1^{ère} session : **Défaillance**

*Absence justifié en 1^{ère} session : **Défaillance**

*Absence injustifiée en 2^{ème} session : **Défaillance**

*Absence justifié en 2^{ème} session : **Note = 0**

Règles particulières

*Existe-t-il des notes « seuil » pour la validation des semestres ? **OUI**. La note seuil est de 6/20 pour toutes les UE, sauf pour le rapport de stage de M2 pour lequel la note seuil est de 10/20.

*Existe-t-il un passage conditionnel en M2 ? **NON**

*Existe-t-il des critères de sélection pour le passage du M1 au M2 ? : **NON**

Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise

Chaque semestre du master 1 doit avoir été validé : **OUI**

La moyenne du master 1 doit être supérieure ou égale à 10/20 : **OUI**

Autres conditions (notes « seuil », nombre d'UE validées...) : **Note seuil de 6/20 pour toutes les UE du M1 sauf pour l'évaluation du stage dans le cadre du DU de césure de professionnalisation pour lequel la note seuil est de 10/20.**

Mode d'obtention du diplôme terminal de Master

Chaque semestre du master 2 doit avoir été validé : **OUI**

Chaque semestre du master 1 et du master 2 doit avoir été validé : **OUI**

La moyenne du master 2 doit être supérieure ou égale à 10/20 : **OUI**

Les moyennes du master 1 et du master 2 doivent être supérieures ou égales à 10/20 : **OUI**

Autres conditions (notes « seuil », nombre d'UE validées...) : **Note seuil de 6/20 pour toutes les UE sauf pour l'évaluation du stage dans le cadre du DU césure de professionnalisation pour lequel la note seuil est de 10/20.**

Y-a-t-il compensation entre semestres ? NON

Mode d'attribution de la mention du diplôme (supprimer les mentions inutiles) :

*Maîtrise : La mention attribuée résulte de la moyenne du master 1 : **OUI**

*Master : -La mention attribuée résulte de la moyenne du master 2 : **OUI**

-La mention attribuée résulte de la moyenne du master 1 et du master 2 : **NON**

*Y-a-t-il prise en compte des notes des semestres accomplis :

-A l'étranger, dans le cadre des échanges internationaux ? **NON**

-Dans un autre établissement français d'enseignement supérieur ? **NON**

Seuils des mentions attribuées (à modifier si différents des seuils indiqués ci-dessous) :

*Mention « Passable » : 10/20 =< Note < 12/20

*Mention « Assez Bien » : 12/20 =< Note < 14/20

*Mention « Bien » : 14/20 =< Note < 16/20

*Mention « Très Bien » : Note >= 16/20

Redoublement

En M1 : le redoublement est soumis à l'avis du jury. Les décisions de refus sont motivées auprès des étudiants en faisant la demande.

En M2 : Le redoublement est soumis à l'avis du jury. Les décisions de refus sont motivées auprès des étudiants en faisant la demande.